

I

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1912

NOTE PRÉLIMINAIRE

TITRE I^{er}.

Dispositions fiscales.

Droit de timbre

ARTICLE 1^{er}.

Le code du timbre assujettit à un droit de 50 centimes par 1,000 francs les effets de commerce créés en Belgique ou à l'étranger qui sont payables en Belgique, ainsi que les effets créés en Belgique payables à l'étranger; le droit est réduit de moitié pour les effets créés et payables à l'étranger.

Nul n'ignore que le droit dû sur les effets payables à l'étranger est généralement éludé. L'impôt n'est guère acquitté que par quelques citoyens particulièrement scrupuleux, ou encore lorsque des circonstances exceptionnelles mettent l'administration à même de constater les contraventions.

La législation actuelle présente ainsi, en ce qui concerne les dits effets, ce vice capital de toute loi fiscale qui laisse la porte ouverte à la fraude, de faire échec dans son application au principe de l'égalité de tous devant l'impôt.

De fait, il est singulièrement difficile, dans l'espèce, de saisir la matière imposable; des peines pécuniaires, si élevées qu'elles soient, seront toujours inefficaces; assurer l'exécution de la loi sans recourir à des mesures draconiennes ou vexatoires ne paraît pas possible.

D'autre part, il est permis de trouver critiquable en soi une législation dont le résultat peut être, lorsqu'elle est observée, de soumettre un effet de commerce à une double imposition de même nature, l'une en Belgique, l'autre à l'étranger.

Au point de vue théorique comme au point de vue pratique, l'idéal serait certainement que la législation fiscale des divers pays se bornât à frapper du droit de timbre les effets de commerce payables dans le pays, pour lesquels il est relativement facile d'assurer le recouvrement de l'impôt.

Une loi néerlandaise du 11 juillet 1882 est entrée dans cette voie en exonérant du droit *proportionnel* de timbre tous les effets payables à l'étranger pour ne les assujettir qu'à un léger droit *fixe*.

Le Gouvernement propose de suivre cet exemple.

Un délai de deux ou trois mois étant nécessaire pour la confection d'un nouveau type de timbre et pour l'approvisionnement des bureaux de débit, l'article 5 du projet de loi réserve au Gouvernement la fixation de la date où les dispositions des articles 1 et 2 entreront en vigueur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TITRE II.

Voies et Moyens.

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1912 s'élève à fr. 703,882,594 »

Le Budget de 1911 monte à 658,724,844 »

DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 45,157,750 »

détaillée et expliquée ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

IMPÔTS.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — *Contribution foncière.*

Augmentation : 364,000 francs.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des six dernières années : le montant du revenu cadastral imposable des propriétés bâties et non bâties servant de base à la contribution foncière, le produit de cette contribution calculée au taux de 7 % du revenu cadastral, ainsi que l'augmentation du revenu et de l'impôt comparativement à l'année précédente.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL IMPOSABLE.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU CADASTRAL IMPOSABLE.	DE L'IMPÔT.
1906	395,216,425	7	27,665,075		
1907	399,818,566	7	27,987,219	4,602,141	322,146
1908	404,578,849	7	28,320,458	4,760,283	333,219
1909	409,241,159	7	28,646,795	4,662,510	326,357
1910	414,008,513	7	28,980,591	4,767,354	333,796
1911	419,073,626	7	29,335,156	5,065,113	354,565
TOTAUX . . .				23,857,201	1,670,083
MOYENNES QUINQUENNALES . . .				4,771,440	334,017

Le nombre et l'importance actuellement connus des nouvelles construc-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tions à soumettre à la contribution foncière à partir du 1^{er} janvier prochain, permettent d'escompter la continuation, en 1912, de la progression constatée pendant la dernière période quinquennale. Le revenu cadastral devant servir de base à la contribution foncière en 1912 peut donc être évalué à 423,845,000 francs, ce qui, au taux de 7 %, donne une somme d'impôt de 29,669,000 francs.

ART. 2 DU TABLEAU. — *Contribution personnelle.*

Augmentation : 544,000 francs.

Le tableau ci-après indique le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1906 à 1910, le produit approximatif pour 1911, ainsi que l'augmentation constatée annuellement pour chacune des mêmes années.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.
1906	23,452,374	
1907	23,927,863	495,489
1908	24,411,216	483,353
1909	24,904,447	493,231
1910	25,454,656	550,209
1911	25,945,000 (approximatif)	490,344
TOTAL. . . .		2,512,626
MOYENNE QUINQUENNALE. . .		502,525

Les résultats connus à ce jour en ce qui concerne l'exercice 1911 font prévoir une recette de 25,945,000 francs.

En ajoutant à ce rendement probable l'augmentation moyenne calculée sur la période de 1907 à 1911 inclusivement, soit 502,000 francs, on obtient un total de 26,447,000 francs comme produit présumé pour 1912.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Droit de patente.*

Augmentation : 1,700,000 francs.

Le produit du droit de patente pour la période de 1906 à 1909,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

le produit approximatif pour 1910 et le produit présumé de 1911 sont détaillés au tableau ci-après.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1906	13,484,830		
1907	14,377,476	892,646	»
1908	13,890,838	»	486,638
1909	15,066,902	1,176,064	»
1910	16,794,000 (approximatif)	1,727,098	»
1911	16,215,000 (produit présumé)	»	579,000

Il résulte de ce tableau que le relèvement des affaires constaté en 1909 s'est maintenu l'année suivante. Toutefois l'augmentation extraordinaire du produit de l'impôt en 1910 est due principalement à une cotisation de plus de 600,000 francs perçue à charge d'une compagnie de chemins de fer en liquidation.

D'après les faits acquis à ce jour, on estime que la recette de 1911 atteindra environ 16,215,000 francs.

Tenant compte d'une progression modérée que l'état économique du pays permet de considérer comme certaine, on propose de porter à 16,500,000 francs l'évaluation pour 1912.

ART. 4 DU TABLEAU. — *Redevances sur les mines.*

Diminution : 240,000 francs.

Le tableau ci-dessous indique le produit des redevances sur les mines pour les années 1906 à 1910 ainsi que le produit présumé de 1911.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1906	787,149		
1907	1,581,338	794,209	»
1908	1,830,285	254,927	»
1909	1,321,280	»	515,005
1910	880,193	»	441,087
1911	815,755 (produit présumé)	»	64,438

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après les prévisions, le fléchissement constaté depuis 1909 s'accroîtra encore l'an prochain; l'administration des Mines estime que les bénéfices imposables à la redevance proportionnelle pour 1912 ne seront que de 15 à 18 millions.

Il est prudent de s'en tenir à une prévision de 550,000 francs.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Augmentation : 2,076,000 francs.

Le produit total des droits d'entrée s'est élevé pendant les cinq dernières années (1906 à 1910) en moyenne à 59,953,982 francs. Tenant compte de la marche des recettes de douane, dans leur ensemble, pendant l'année en cours, on peut porter l'évaluation totale pour 1912 à 60,500,000 francs.

La recette présumée pour l'exercice prochain se répartit de la manière suivante :

Part du fonds communal	fr.	4,096,350	»
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.		4,600,000	»
— de l'État		57,803,650	»
TOTAL.	fr.	60,500,000	»

Les parts du fonds communal et du fonds spécial dans les droits de douane sont formées des recettes suivantes :

FONDS COMMUNAL.

22.43 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (fr. 2,700,000)	fr.	606,000	»
35 % des droits d'entrée sur les bières (fr. 4,400,000)		385,000	»
35 % des droits d'entrée sur les vinaigres et acides acétiques (fr. 100,000)		35,000	»
35 % des droits d'entrée sur les sucres (200,000).		70,000	»
35 % des droits d'entrée sur les sirops et mélasses (fr. 4,000).		350	»
TOTAL.	fr.	4,096,350	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches	fr.	1,600,000	»
Produit présumé du droit de licence		5,900,000	»
TOTAL.		fr.	7,500,000 »

chiffre qui dépasse de 100,000 francs la population établie par application de l'article 1^{er}, § 2, de la loi du 29 septembre 1906.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Accises.*

Augmentation : 1,387,200 francs.

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes au 31 décembre 1910, les évaluations votées pour 1911, ainsi que les évaluations proposées pour l'exercice 1912. On trouve dans les colonnes 5 et 7 les quotes-parts de l'État et du Fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS. 1	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1910. 2	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART		
		votées pour 1911. 3	proposées pour 1912. 4	de l'État. 5	du Fonds communal. 6 % Montant. 7	
Vins étrangers . . fr.	12,515,498	7,000,000	8,000,000	5,200,000	35	2,800,000
Vins mousseux . . .	16,158	17,000	15,000	15,000		»
Vins de fruits secs . .	818	2,000	»	»		»
Eaux-de-vie.	52,062,547	58,500,000	58,600,000	45,456,000	22.45	13,144,000
Bières	20,471,951	20,500,000	20,500,000	13,525,000		7,175,000
Vinaigres de bières. .	12,293	11,000	12,000	7,800		4,210
Vinaigres autres que de bières.	35,071	58,000	20,000	13,000	35	7,000
Acides acétiques. . .	121,764	105,000	110,000	71,500		38,500
Sucres (1)	18,789,181	19,000,000	20,000,000	13,660,000		7,000,000
Glucoses	1,045,472	1,000,000	1,000,000	1,000,000		»
Margarine	459,370	450,000	450,000	450,000		»
Tabacs {	étrangers	1,419,447	1,400,000	1,400,000		»
	indigènes	1,194,279	1,200,000	1,200,000		»
TOTAL.	fr. 108,139,849	109,225,000	111,507,000	81,138,500		30,168,700

(1) Y compris les sirops de raffinage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les chiffres de 8,000,000 de francs pour les vins et de 110,000 francs pour les acides acétiques sont basés sur les recettes présumées de 1911, en tenant compte des sommes déjà perçues cette année et des faits constatés au cours de plusieurs années normales.

Pour les sucres, l'évaluation de 20,000,000 de francs est établie suivant la progression moyenne des recettes observée dans la dernière période quinquennale.

Les chiffres proposés en ce qui concerne les autres produits, les eaux-de-vie exceptées, sont fixés d'après les faits constatés pendant l'année et d'après les recettes de 1911.

Pour l'évaluation des recettes de douane et d'accise sur les eaux-de-vie, on s'est basé sur une consommation de 5 litres 46 par habitant — en décroissance légère par rapport à celle qui a servi de base aux évaluations pour 1911 — et sur une population de 7,492,000 habitants.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 26 décembre 1904, la part du Fonds communal dans le produit annuel des droits d'entrée et d'accise sur les eaux-de-vie est fixée à 13,750,000 francs. Par application de cette disposition, la répartition entre l'État et le Fonds communal du produit présumé pour 1912 s'établit comme il suit :

	Eaux-de-vie indigènes. (Accise.)	Eaux-de-vie étrangères. (Douane.)	Total.
État . . . fr.	43,456,000 »	2,094,000 »	47,550,000 »
Fonds communal.	13,144,000 »	606,000 »	13,750,000 »
Fr.	58,600,000 »	2,700,000 »	61,300,000 »

Dans cette répartition, il est attribué proportionnellement :

A l'État	77.57 %
Au Fonds communal	22.43 %

ART. 7 DU TABLEAU. — *Recettes diverses.*

1° Litt. a. — Augmentation : 1,500 francs.

L'article 6 de la loi du 29 décembre 1909 (Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1910) a autorisé le Gouvernement à faire procéder par l'essayeur de la garantie des ouvrages d'or et d'argent à l'essai et à la détermination des titres des lingots et des matières d'or, d'argent et de platine qui lui sont présentés. L'arrêté royal du 18 janvier 1910 a fixé les taux des frais de ces opérations.

Les perceptions se sont élevées en 1910 à 2,735 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Litt. c. (nouveau). — Produit du contentieux : 1,200,000 francs.

On propose de porter en recette au profit du Trésor, sous la rubrique nouvelle « Produit du contentieux », une somme de 1,200,000 francs à prendre sur le solde disponible du fonds du contentieux figurant à l'article 57 du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Le fonds du contentieux de l'administration des contributions directes, douanes et accises, est une institution aussi ancienne que l'administration elle-même. Il a ses racines dans les dispositions des lois fiscales primitives qui permettent au Gouvernement de régler l'emploi du produit pécuniaire des contraventions : tels sont principalement l'article 232 de la loi générale du 26 août 1822 concernant la perception des droits d'entrée, d'accise, etc., l'article 38 de la loi du 21 mai 1819 sur le droit de patente, l'article 135 de la loi du 28 juin 1822 relative à la contribution personnelle.

En vertu de ces dispositions, incorporées dans plusieurs lois modernes traitant des mêmes impôts (voir notamment l'article 13 de la loi du 19 août 1889 sur le droit de licence et l'article 96 de la loi du 21 août 1903 sur l'importation et la fabrication des sucres), les sommes perçues à titre d'amende, de saisie et de confiscation, au lieu d'entrer dans les recettes générales du Trésor, sont affectées à des destinations spéciales faisant l'objet d'une réglementation et d'une comptabilité particulières : rémunération des agents de l'administration et parfois d'autres personnes qui ont coopéré à la découverte, à la poursuite et à la répression des contraventions et des fraudes; règlement de frais de poursuites à supporter par l'administration; restitutions du chef de préemptions ou saisies indues; subvention à la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances. La somme qui reste disponible sur le produit de chaque affaire après les prélèvements déterminés est attribuée à un fonds de réserve dont une grande partie sert annuellement à payer des indemnités allouées, à titre de rémunération exceptionnelle ou comme supplément ordinaire de traitement, à des fonctionnaires et employés de diverses catégories de l'administration des contributions directes, douanes et accises, parfois aussi à donner des secours à d'anciens employés ou des proches parents d'anciens employés se trouvant dans une position malheureuse.

Ce régime spécial fut organisé par de nombreux arrêtés royaux successifs; les deux derniers sont du 27 novembre 1877 et du 11 novembre 1908 et leurs textes sont insérés dans la note préliminaire du projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1911 (pp. 6 à 9).

Bien que l'institution du fonds du contentieux procède de textes légaux qui sont toujours en vigueur, il serait assurément plus conforme aux règles de la comptabilité de l'État que les recettes provenant de pénalités en matière de contributions directes, de douane, d'accise, fussent portées au

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Budget des Voies et Moyens, comme le sont les amendes perçues pour contraventions aux lois sur les droits d'enregistrement, de succession, de timbre, comme aussi les amendes en matière répressive ordinaire (art. 14 et 15 du tableau), sauf à inscrire également au Budget général les dépenses d'administration, les restitutions et autres frais auxquels il faudrait désormais pourvoir dans les formes ordinaires.

Eu égard aux errements suivis de très ancienne date et à la complexité de la question, celle-ci doit être l'objet d'une étude approfondie.

En attendant, il n'y a point de raison de laisser sans emploi le solde disponible du fonds de réserve. Il y a là, à la fin de chaque année, après les prélèvements réglementaires ou traditionnels, un capital inerte, qui s'élève actuellement à 1,480,000 francs, chiffre rond.

L'intention dominante du législateur fiscal fut, à l'origine, de gratifier les agents de l'administration chargée d'assurer la perception des impôts. C'est assurément correspondre à cette intention que d'employer le fonds de réserve à compenser les charges nouvelles occasionnées par le relèvement de la position de ces agents : de nouveaux crédits sont demandés à ces fins au Budget du Ministère des Finances pour l'exercice prochain.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Enregistrement et transcription.*

Augmentation : 2,000,000 de francs.

La moyenne de la dernière période quinquennale est de 37,326,159 francs. De même que pour le timbre (art. 12), le rendement ne cesse de progresser de façon sensible et régulière : en 1909 et en 1910, il a été de 38,183,149 francs et 39,125,710 francs, et il promet de dépasser ce dernier chiffre en 1911.

L'évaluation pour 1912 peut donc être portée à 39,000,000 de francs.

ART. 12 DU TABLEAU. — *Timbre.*

Augmentation : 500,000 francs.

La moyenne de la dernière période quinquennale atteint 9,773,143 francs. La progression s'est accentuée dans les dernières années : le produit s'est élevé à 10,076,847 francs en 1909 et à 10,625,879 francs en 1910 ; il dépassera probablement ce chiffre en 1911.

L'évaluation pour 1912 peut donc être portée à 10 millions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15 DU TABLEAU. — *Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.*

Augmentation : 50,000 francs.

Le produit moyen des cinq dernières années, si l'on tient compte du caractère exceptionnel de l'année 1910, autorise l'adoption du chiffre de 900,000 francs pour l'exercice 1912.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 16 DU TABLEAU. — *Rivières et canaux.*

Augmentation : 150,000 francs.

Le produit moyen des cinq dernières années est de 2,149,656 francs; les recettes ont atteint 2,238,155 francs en 1909 et 2,363,238 francs en 1910. Ces données permettent de fixer l'évaluation pour 1912 à 2,250,000 francs.

ART. 20 DU TABLEAU. — *Chemin de fer.*

Augmentation : 25,800,000 francs.

Les prévisions pour le trafic en 1912 (voyageurs et marchandises) permettent de fixer la recette probable de cet exercice à la somme de 322,000,000 de francs.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Télégraphes et téléphones.*

Augmentation : 1,300,000 francs.

Les faits constatés à ce jour permettent d'escompter pour l'exercice 1912 un produit de 19,460,000 francs.

ART. 22 DU TABLEAU. — *Postes.*

Augmentation : 1,078,400 francs.

On estime que les recettes du service des postes s'élèveront en 1914 à environ 40,330,000 francs.

L'accroissement moyen de la période quinquennale antérieure à 1910

NOTE PRÉLIMINAIRE.

— il convient de laisser à l'écart cette dernière année, dont le produit postal a été considérablement influencé par l'Exposition — étant de 1,260,000 francs environ, la recette totale présumée de 1912 peut être estimée à 41,600,000 francs.

La part revenant au Fonds communal sera de 16,419,270 francs et la recette nette au profit du Trésor de 25,180,730 francs.

ART. 23 DU TABLEAU. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*

Augmentation : 142,000 francs.

La recette totale probable de 1911 est de 1,778,000 francs.

L'accroissement annuel moyen de la dernière période quinquennale est de 88,000 francs, déduction faite du surcroît de recettes procuré en 1910 par l'Exposition. Tenant compte, en outre, d'un supplément de 34,000 francs du chef de la mise en ligne des deux dernières malles à turbines en 1911, on obtient un total de 1,900,000 francs auquel peut être fixée la recette probable de 1912.

ART. 24 DU TABLEAU. — *Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.*

Augmentation : 20,000 francs.

En ajoutant au montant probable de la recette de 1911, soit 152,000 francs, la somme de 3,000 francs qui représente l'accroissement annuel moyen de la dernière période quinquennale, on prévoit pour 1912 un produit de 155,000 francs.

ART. 29 DU TABLEAU. — *Produits divers et accidentels.*

Augmentation : 50,000 francs.

Ces produits, et principalement ceux des examens universitaires, du visa des diplômes, des brevets d'invention, suivent une marche ascendante. La moyenne des deux dernières années est de 1,100,000 francs, chiffre que l'on peut adopter comme prévision pour 1912.

ART. 30 DU TABLEAU. — *Revenus des domaines.*

Augmentation : 150,000 francs.

Cette rubrique comprend, entre autre, les loyers des maisons acquises

NOTE PRÉLIMINAIRE.

par l'État en vue de la construction du Mont des Arts, à Bruxelles, et des immeubles situés dans la banlieue d'Anvers expropriés en vertu des lois du 10 mai 1900 et du 30 mars 1906. C'est ainsi que les recettes ont augmenté dans une proportion notable depuis quelques années.

Le produit de 1912 est évalué à 4,950,000 francs.

ART. 36 DU TABLEAU. — *Produits des actes des commissariats maritimes.*

Augmentation : 25,000 francs.

La recette probable de 1914 sera de 234,000 francs environ. En ajoutant à cette somme le montant de la progression annuelle moyenne de la dernière période quinquennale, soit 6,000 francs, on obtient un produit présumé de 240,000 francs.

ART. 37 DU TABLEAU. — *Produits des droits de pilotage.*

Augmentation : 322,500 francs.

La recette probable de 1914 sera de 5,236,000 francs environ. La progression annuelle moyenne de la dernière période quinquennale étant de 112,000 francs, la recette présumée de 1912 peut être évaluée à 5,348,000 francs.

ART. 43 DU TABLEAU. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique.*

Augmentation : 200,000 francs.

Le produit de la redevance pour l'année 1912 peut être évalué à 2,600,000 francs, chiffre basé sur la recette de 1910.

ART. 46 DU TABLEAU. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.*

Augmentation : 200,000 francs.

Elle est basée sur la plus-value des recettes attendue de l'exploitation des lignes anciennes, et sur les intérêts et dividendes prévus du chef de la concession de lignes nouvelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48 (ancien) DU TABLEAU. — *Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1910 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles. (Pour mémoire.)*

Diminution : 200,000 francs.

La Société a décidé d'affecter toutes ses ressources propres, concurremment avec celles à provenir de l'augmentation de capital réalisée en 1908, à l'achèvement des travaux; elle n'a pas distribué de dividende pour les exercices d'exploitation de 1909 et de 1910 et il en sera de même pendant plusieurs années encore.

Dès lors, on propose de supprimer au présent Budget l'évaluation de 200,000 francs portée aux Budgets antérieurs, tout en maintenant pour *mémoire* le libellé de l'article.

ART. 48 (49 ancien) DU TABLEAU. — *Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime.*

Diminution : 480 francs.

Elle correspond à l'intérêt des obligations à amortir en 1911.

ART. 49 (nouveau) DU TABLEAU. — *Prélèvement sur le fonds de la Caisse de remplacement du Département de la Guerre.*

6,000,000 de francs.

Le projet de Budget de la Guerre pour l'exercice 1912 comprend un total de crédits exceptionnels s'élevant à 9,820,000 francs, dont voici les principaux :

ART. 37. — Amélioration du casernement	fr.	3,000,000	»
Id. 38. — Armement de l'artillerie de campagne . . .		2,000,000	»
Id. 46. — Armement des nouveaux ouvrages défensifs			
— autres que ceux de l'Escaut — en			
construction dans la position fortifiée			
d'Anvers		3,000,000	»

Ces dépenses sont urgentes. Plutôt que de les échelonner sur plusieurs exercices à mesure des disponibilités que laisseront les charges du service ordinaire, ou d'ajourner à plusieurs années d'autres dépenses exceptionnelles prévues dans les divers Budgets, le Gouvernement se propose de pousser activement, en 1912, les travaux et fournitures intéressant la défense nationale, au moyen de l'appoint d'un prélèvement sur les fonds tenus en réserve dans la Caisse de remplacement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 50 DU TABLEAU. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

Augmentation : 25,000 francs.

Le montant des frais de perception des centimes provinciaux et communaux va sans cesse croissant; la moyenne des recettes des cinq dernières années est de 825,275 francs.

ART. 62 DU TABLEAU. — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux.* (Loi du 16 mai 1876.)

Augmentation : 282,600 francs.

Des crédits s'élevant ensemble à 6,097,000 francs sont proposés pour 1912 pour le service des pensions des instituteurs communaux.

En voici le détail :

1° Budget de la Dette publique (art. 37) . . . fr.	6,049,000 »
2° Budget du Ministère des Sciences et des Arts (art. 6 en partie, et 7, litt. A)	48,000 »
TOTAL. . . . fr.	6,097,000 »

Les trois cinquièmes de ce total, soit 3,658,200 francs, formant la quote-part des provinces et des communes, doivent être remboursés à l'État.

PROJET DE LOI

contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1912 ainsi qu'une disposition relative au droit de timbre sur les effets de commerce payables à l'étranger.

ALBERT,**ROI DES BELGES,**

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE I^{er}.**Dispositions fiscales.***Droit de timbre.***ARTICLE PREMIER.**

Le droit de timbre proportionnel établi par la loi du 25 mars 1891 sur les effets de commerce payables à l'étranger, est remplacé par un droit fixe de 25 centimes.

ART. 2.

Une amende de 100 francs est encourue, individuellement et sans recours, par tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, apposent leur signature en Belgique sur un effet de commerce payable à l'étranger, avant qu'il ait été soumis au timbre prescrit.

La même amende est encourue par toute personne qui prête son ministère à des négociations relatives aux dits effets.

WETSONTWERP

houdende de Begrooting van 's Lands Middelen voor het dienstjaar 1912 alsmede eene bepaling betreffende het zegelrecht op de handelseffecten betaalbaar in den vreemde.

ALBERT,**KONING DER BELGEN,**

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL I.**Fiskale bepalingen.***Zegelrecht.***ARTIKEL ÉÉN.**

Het evenredig zegelrecht gevestigd bij de wet van 25^{en} Maart 1891 op de handelseffecten, die in den vreemde betaalbaar zijn, wordt vervangen door een vast recht van 25 centiemen.

ART. 2.

Eene boete van 100 frank wordt, hoofdelijk en zonder verhaal, verbeurd door al degenen die, uit welken hoofde ook, in België hunne handteekening op een in den vreemde betaalbaar handelseffect stellen vóór dat het aan het voorgeschreven zegel is onderworpen.

Gelijke boete wordt verbeurd door een iegelijk die aan verhandelingen betreffende gemelde effecten zijne medewerking verleent.

TITRE II.**Voies et Moyens.****ART. 3.**

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1911, seront recouvrés pendant l'année 1912 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 4.

Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1912 sont évaluées à la somme de sept cent trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent nonante-quatre francs (703,882,594 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

TITRE III.**Mise en exécution de la loi.****ART. 5.**

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1912, sauf en ce qui concerne les articles 1^{er} et 2, dont les dispositions entreront en vigueur à la date qui sera fixée par le Gouvernement.

Donné à Laeken, le 14 octobre 1911.

TITEL II.**'s Landsmiddelen.****ART. 3.**

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opcentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1911, zullen, gedurende het jaar 1912, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de zetting en de heffing ervan regelen.

ART. 4.

De gewone ontvangsten van den Staat, voor het dienstjaar 1912, worden beraamd op de som van zeven honderd drie miljoen acht honderd twee en tachtig duizend vijf honderd vier en negentig frank (703,882,594 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

TITEL III.**Uitvoering der wet.****ART. 5.**

Deze wet zal verplichtend wezen van en met 1ⁿ Januari 1912, uitgenomen voor hetgeen betreft artikelen 1 en 2, waarvan de beschikkingen in werking zullen treden op den door de Regeering te bepalen datum.

Gegeven te Laeken, den 14^{en} October 1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1912.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	CHAPITRE 1 ^{er} . IMPÔTS. CONTRIBUTIONS DIRECTES.			
	1	Contribution foncière	29,669,000 »	
	2	Principal (y compris 8,116,000 francs pour la valeur locative)	21,573,000 »	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	3,235,950 »	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative.	1,023,200 »	
		Amendes et frais d'expertise	14,850 »	
	3	Principal.	13,750,000 »	
		20 centimes additionnels	2,750,000 »	
	4	Principal.	440,000 »	
		25 centimes additionnels	110,000 »	
	DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
	5	DoUANes	(¹) 57,803,650 »	
	6	a. Vins étrangers (²) 5,200,000 »		
		b. Vins mousseux.	15,000 »	
		c. Vins de fruits secs (pour mémoire)	»	
		d. Eaux-de-vie indigènes. (³) 45,456,000 »		
		e. Bières (⁴) 13,325,000 »		
		f. Vinaigres de bières. (⁵) 7,800 »		
		g. — autres que de bières (⁶) 13,000 »		
		h. Acide acétique. (⁷) 71,500 »		
		i. Sucres de canne et de betterave (⁸) 13,000,000 »		
		j. Glucoses et autres sucres non cristallisables.	1,000,000 »	
		k. Margarine	450,000 »	
		l. Tabacs { étrangers 1,400,000 » indigènes 1,200,000 »		
	A REPORTER fr.			138,941,950 »

(¹) Déduction faite, d'une part, de 38 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 385,000 francs; de 22.43 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 606,000 francs; de 33 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 70,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 33,000 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et mélasses, soit 350 francs, ensemble une somme de 1,096,350 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 1,600,000 francs, à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(²) Déduction faite de 38 % du produit probable, soit 2,800,000 francs, à attribuer au fonds communal.

(³)	Id.	22.43 %	id.	13,144,000 francs,	id.
(⁴)	Id.	35 %	id.	7,175,000 francs,	id.
(⁵)	Id.	id.	id.	4,200 francs,	id.
(⁶)	Id.	id.	id.	7,000 francs,	id.
(⁷)	Id.	id.	id.	38,500 francs,	id.
(⁸)	Id.	id.	id.	7,000,000 de francs,	id.

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN VOOR HET DIENSTJAAR 1912.

BESTUUR.	Artikelen	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
RECHT-STREEKSCHE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN.	EERSTE HOOFDSTUK.			
	BELASTINGEN.			
	RECHTSTREEKSCH E BELASTINGEN			
	1	Grondbelasting	29,669,000 »	
	2	Principaal (erinbegrepen 8,116,000 frank voor de huurwaarde).	21,573,000 »	
		15 gewone opcentiemen op het principaal	3,235,950 »	
		20 buitengewone opcentiemen bij het principaal der belasting op de huurwaarde	1,623,200 »	
		Boeten en kosten van schatting	14,850 »	73,168,000 »
	3	Patentrecht	16,500,000 »	
	4	Principaal	13,750,000 »	
		20 opcentiemen	2,750,000 »	
	4	Jaarrechten op de mijnen (vaste en verhoudensmatige)	440,000 »	
		25 opcentiemen	110,000 »	550,000 »
	DOUANEN, ACCIJNZEN EN VERSCHIEDENE ONTVANGSTEN.			
	5	Douanen	57,803,650 ⁽¹⁾ »	
	6	Invoerrecht		
		a. Buitenlandsche wijnen ⁽²⁾	5,200,000 »	
		b. Schuimwijnen	15,000 »	
		c. Wijnen van gedroogd fruit (voor memorie).	»	
		d. Inlandsche brandewijnen ⁽³⁾	45,456,000 »	
		e. Bieren ⁽⁴⁾	13,325,000 »	
		f. Bierazijnen ⁽⁵⁾	7,800 »	
		g. Andere dan bierazijnen ⁽⁶⁾	13,000 »	
		h. Azijnozuur ⁽⁷⁾	71,500 »	
		i. Riet- en beetsuikers ⁽⁸⁾	13,000,000 »	
		j. Glucosen en andere onkristalliseerbare suikers.	1,000,000 »	
		k. Margarine	450,000 »	
		l. Tabak { inlandsche	1,400,000 »	
		uitlandsche	1,200,000 »	
	OVER TE DRAGEN. fr.			138,941,950 »

(1) Na aftrek, enerzijds, van 35 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 385,000 frank; van 22.43 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 606,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 70,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnozuuren, 't zij 35,000 frank, en van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en m-lassen, 't zij 330 frank, te zamen eene som van 1,096,350 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860. — Na aftrek, anderzijds, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op vee en op het versch vleesch, 't zij 1,600,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889.

(2) Na aftrek van 35 t. b. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 2,800,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.

(3)	Id.	22.43 t. h.	Id.	13,144,000 frank,	Id.
(4)	Id.	35 t. h.	Id.	7,178,000 frank,	Id.
(5)	Id.	Id.	Id.	4,200 frank,	Id.
(6)	Id.	Id.	Id.	7,000 frank,	Id.
(7)	Id.	Id.	Id.	38,800 frank,	Id.
(8)	Id.	Id.	Id.	7,000,000 frank,	Id.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr	138,941,950	
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	7	a. Frais d'essai des ouvrages et des matières d'or, d'argent et de platine 2,500		
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétribu- tions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vé- rification des poids et mesures, rembourse- ment des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (1) 1,500,000	2,502,500	
		c. Produit du contentieux 1,200,000		
		ENREGISTREMENT, ETC.		
ENREGIS- TLEMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement et transcription	59,000,000	
	9	Greffe	1,040,000	
	10	Hypothèques. Droits d'inscription	400,000	
	11	Successions	25,500,000	
	12	Timbre.	10,000,000	77,253,000
	13	Naturalisations	15,000	
	14	Amendes en matière d'impôts	400,000	
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	900,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.		291,863,450

(1) Déduction faite du produit probable du droit de licence, soit 5,900,000 francs, à attribuer au fonds spécial.

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
RECHT- STREERSCH BELASTIN- GEN, DOUANEN EN ACCIJZEN (vervolg).		OVERDRACHT. . . fr.	138,941,950	
		a. Kosten van keuring van werken en stoffen van goud, van zilver en van platina 2,500		
	7	Verscheidene ont- vangsten. b. Buitengewone en toevallige ontvangsten, huurgeld van gebouwen, vergunningsrecht, vergeltingen wegens uittreksels van het kadaster taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergel- dingen uit hoofde van het in ordebrengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewateringswerken in de Kempen, enz. (1) 1,500,000	2,502,500	
		c. Opbrengst der betwistbare zaken 1,200,000		
REGISTRA- TIE EN DOMEINEN.		REGISTRATIE, ENZ.		
	8	Registratie en overschrijving.	39,000,000	
	9	Griffie	1,040,000	
	10	Hypotheken. Inschrijvingsrechten	400,000	
	11	Erfenissen	25,500,000	
				77,253,000
	12	Zegel	10,000,000	
	13	Inburgeringen.	13,000	
	14	Boeten in zake van belastingen	400,000	
	15	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schade-loosstellingen en interessen	900,000	
		TOTAAL VAN HET EERSTE HOOFDSTUK. . . fr.		91,863,450

(1) Na aftrek der vermoedelijke opbrengst van het vergunningsrecht, 't zij 6,900,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE II.				
PÉAGES.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux	2,250,000 »	5,250,000 »
	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	900,000 »	
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quai et de bassin	40,000 »	
	19	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	40,000 »	
	20	Chemin de fer	322,000,000 »	368,685,750 »
	21	Télégraphes et téléphones.	19,460,000 »	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.		a. Taxes des correspondances en général. 22,931,530 »		
		b. — sur les mandats et bons de poste 696,200 »		
		c. — sur versements et paiements en compte courant à la Banque Nationale de Belgique 40,000 »	(1) 25,180,750 »	
	22	Postes		
		d. — sur les abonnements 93,000 »		
		e. — sur les effets de commerce 1,410,000 »		
		f. — sur les permis de pêche 10,000 »		
	23	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,900,000 »	
	24	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	155,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		371,925,750 »
CHAPITRE III.				
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	560,000 »	5,145,000 »
	26	Forêts	750,000 »	
	27	Dépandances du chemin de fer.	750,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État	35,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	1,100,000 »	
	30	Revenus des domaines	1,950,000 »	
		A REPORTER fr.	5,145,000 »	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 41,600,000 francs, comprenant une recette de 93,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 1,410,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce, une recette de 10,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche et une recette de 40,000 francs du chef de la taxe sur les virements internationaux, les versements et les paiements en compte courant à la Banque Nationale de Belgique. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 40,047,000 francs, et s'élève ainsi à 16,419,270 francs.

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.	
HOOFDSTUK II.					
WEGGELDEN.					
REGISTRATIE EN DOMEINEN	10	Rivieren en vaarten	2,250,000	3,250,000	
	17	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.	900,000		
	18	Voorhaven van Oostende en vloeddok van Nieuipoort Kaai- en dokrechten	40,000		
	19	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der voorhave van Gent	40,000		
	20	Spoorweg	522,000,000		
	21	Telegraaf en telefoon	19,460,000		
SPOORWEGEN, POSTE- RIJEN, ENZ.	22	a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen	22,931,530	(1) 25,180,750	368,695,750
		b. — op de mandaten en postbons	606,200		
		c. — op stortingen en betalingen op loopende rekening in de Nationale Bank van België	40,000		
		d. — op de abonnementen	95,000		
		e. — op de handelseffecten	1,410,000		
		f. — op visch verloven	10,000		
	23	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	1,000,000		
	24	Opbrengst van den overzeldienst van Antwerpen naar het Vlaamsch Hoofd	155,000		
	TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II fr.				371,925,750
	HOOFDSTUK III.				
KAPITALEN EN INKOMSTEN.					
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	25	Domeinen (kapitale waarden)	560,000		
	26	Boschen	750,000		
	27	Aanhoorigheden der spoorwegen	780,000		
	28	Gestichten en diensten beheerd door Staat	35,000		
	29	Verscheidene en toevallige opbrengsten, erinbegrepen die der examens voor de hoogeschole	1,100,000		
	30	Inkomsten der domeinen	1,950,000		
OVER TE DRAGEN fr.			5,145,000		

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 41,600,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 93,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, eene ontvangst van 1,410,000 frank, voort te komen door het innen en aanvaarden der handelseffecten, eene ontvangst van 10,000 frank uit hoofde van de tax op de verloven tot visschen en eene ontvangst van 40,000 frank uit hoofde van taxes op de internationale schuldafrekeningen, der stortingen en betalingen op loopende rekening in de Nationale Bank van België. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 l. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 40,047,000 frank en bedraagt dus 16,419,270 frank.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL
		REPORT. . . . fr.	5,145,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC.	51	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des Postes	95,000 »	
	52	Produit de la vente des permis de pêche	200,000 »	
PRISONS.	53	Produits divers des prisons.	450,000 »	
	54	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 »	
	55	— des droits de chancellerie	10,800 »	
	56	— des actes des commissariats maritimes	240,000 »	
	57	— des droits de pilotage	5,348,000 »	
	58	— des droits d'écluse	6,000 »	
	59	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	230,000 »	31,635,000 »
	40	— des établissements de bienfaisance de l'État	146,000 »	
	41	— des laboratoires d'analyses de l'État	140,000 »	
	42	Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.	2,600,000 »	
TRÉSORERIE, ETC.	43	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	2,600,000 »	
	44	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,100,000 »	
	45	Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	980,000 »	
	46	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	5,000,000 »	
	47	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	181,000 »	
	»	Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1910 aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)	•	
	48	Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	165,290 »	
	49	Prélèvement sur le fonds de la Caisse de remplacement du Département de la Guerre.	6,000,000 »	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	50	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	825,000 »	
	51	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	240,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	52	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.	20,000 »	
	53	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	650,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	1,735,000 »	

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL
		OVERDRACHT. . . fr.	5,143,000	
SPOORWEGEN, ENZ.	51	Inschrijvingen op den <i>Moniteur</i> , enz., ontvangen door het Postbestuur	95,000	
	52	Opbrengst van het afgeven der vischverloven	200,000	
GEVANGENISSEN	55	Verschillende opbrengsten der gevangenissen	450,000	
	54	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	5,000,000	
	55	— der rechten van kanselarij	10,800	
	56	— der akten van de waterschout-beambten.	240,000	
	57	— der loodsgelden	5,348,000	
	58	— der sluisgelden	6,000	
	59	— der regie van den <i>Moniteur</i> (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868)	250,000	51,635,000
	40	— der wekladigheidsgestichten van den Staat	148,000	
	41	— der Staatslaboratoriums voor oplossingen	140,000	
	42	Deel den Staat voorbehouden door de wet van 26 Maart 1900 in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België.	2,600,000	
THESAURIE, ENZ.	43	Bonificatie van een vierde ten honderd per halfjaar op het overschot der gemiddeld boven 27½ miljoen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank van België. (Wet van 26 Maart 1900, art. 2, 5 ^{de} alinea.)	2,600,000	
	44	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist	1,100,000	
	45	Dividenden van de aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo	980,000	
	46	Interesten en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen	3,000,000	
	47	Opbrengst der bijdrage door de provinciën te betalen uit hoofde der kazerneering van de gendarmerie	181,000	
	»	Aandeel van den Staat in het dividend voor het dienstjaar 1910 toegekend aan de aandeelhouders der Naamlooze Vennootschap der Vaart en der Zeevaartinstellingen van Brussel (voor memorie)	.	
	48	Interesten der obligatiën van vennootschappen voor zeeveerderij	163,290	
	49	Vooraflichting op de fondsen van de Kas voor plaatsvervangings van het Departement van Oorlog	6,000,000	
HOOFDSTUK IV.				
TERUGBETALINGEN.				
RECHTSTREEFSCHER BELASTINGEN, ENZ.	50	Kosten van ontvang der provincie- en gemeentecentiemen	825,000	
	51	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreekse belastingen	240,000	
REGISTRATIE EN DOMEINPN.	52	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen — Tekort van wege de Staatsrekenplichtigen	20,000	
	53	Invoerdere van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	650,000	
		OVER TE DRAGEN. . . fr.	1,735,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr.	1,755,000 »	
PRISONS.	54	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	
	55	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	
	56	Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 »	
	57	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »	
	58	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse	10,200 »	8,458,524 »
	59	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 »	
TRESORERIE, ETC.	60	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie.	250,000 »	
	61	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,560 »	
	62	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	3,658,200 »	
	63	Établissements de bienfaisance	365,000 »	
	64	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	
	65	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,294,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS. . . . fr.				703,882,594 »

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVÖLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. . . fr.	1,735,000 .	
GEVANGENISSEN.	54	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshoven, aankoop en onderhoud van hun mobilier	22,984 »	
	55	Terugbetaling door de provinciën der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	60,000 .	
	56	Verschillende en toevallige ontvangsten	1,000,000 .	
	57	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken	1,360 »	
	58	Voorafneming op de gelden van het kleedingfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten van de kosten des personeels van het bijzonder bureau belast met den dienst van het fonds	10,200 »	8,458,324 .
	59	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	30,000 .	
THESAURIE, ENZ.	60	Bijdrage der Nationale Bank van België in de kosten van de Thesaurie	250,000 .	
	61	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justitie-paleis van Brussel.	31,580 .	
	62	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeente-onderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.)	3,658,200 »	
	63	Weldadigheidsgestichten	365,000 .	
	64	Jaarsom tot in 1939 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de Belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge »	20,000 .	
	65	Door China te doene storting tot aflossing van het vergoedings aandeel toegekend aan de belgische maatschappijen en bijzonderen ten gevolge der onlusten van 1900	1,294,000 .	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN.fr.				703,882,594 .

(28)

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1906, 1907, 1908, 1909 ET 1910

ET COMPARAISON

DES EVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1912

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1911.

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1906.	1907.	1908.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	65,569,425	67,875,916	68,458,777
	Douanes, accises et recettes diverses.	134,908,745	133,155,615	134,897,444
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	74,096,788	76,021,482	75,777,251
	ENSEMBLE. fr.	274,574,958	277,051,013	279,133,472
II. — Péages		291,482,540	298,976,138	303,715,497
III. — Capitaux et revenus		23,945,821	29,859,694	24,387,666
IV. — Remboursements		7,365,038	11,921,459	9,749,325
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	597,168,157	617,803,304	616,985,960

DÉVELOP

I. — IMPÔTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier	27,665,072	27,987,219	28,520,438
	2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	23,432,574	23,927,863	24,411,210
	3	Patentes (principal et 20 % additionnels).	13,484,830	14,577,476	13,800,838
	4	Redevances sur les mines, fixe et proportionnelle (principal et 25 % add.)	787,149	1,581,558	1,856,285
		TOTAUX fr.	65,369,425	67,875,916	68,458,777
	5	Douanes : Droits d'entrée.	52,874,288	54,492,928	54,208,776
		Vins étrangers	5,983,774	5,718,433	5,612,820
		— mousseux	8,727	19,210	16,069
		— de fruits secs	"	"	"
		Eaux-de-vie indigènes	45,716,084	42,830,800	45,539,571
	6	Accises. { Bières	13,599,701	13,505,117	13,258,124
		Vinaigres et acide acétique	121,555	111,554	110,842
		Sucres de canne et de betterave	11,288,979	11,448,211	11,657,084
		Glucoses et autres sucres non cristallisables.	1,092,657	1,104,692	1,065,675
		Margarine	551,302	510,658	441,891
		Tabacs { étrangers	1,425,668	1,357,651	1,403,632
		indigènes	984,515	933,794	934,903
		TOTAUX fr.	80,752,762	77,600,120	79,838,411
	7	Recettes diverses { a. Frais d'essai des ouvrages et des matières d'or, d'argent et de platine.	587	219	211
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre et du chef de rajustage de poids et mesures, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	1,231,308	1,062,548	850,046
		c. Produit du contentieux	"	"	"
		TOTAUX.	1,281,695	1,062,567	850,257
		TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	134,908,745	133,155,615	134,897,444

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910.		adoptées pour l'exercice 1911.	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

69,939,424	70,215,440	68,371,396	70,768,000	73,166,000	2,608,000	210,000
140,716,924	142,953,751	137,327,151	136,779,750	141,444,450	4,676,500	11,800
76,516,588	79,637,620	76,409,946	74,703,000	77,253,000	2,550,000	.
287,172,936	292,806,811	282,108,493	282,250,750	291,863,450	9,834,500	221,800
318,590,658	350,002,260	312,589,049	343,435,350	371,925,750	28,490,400	.
30,078,015	28,221,746	26,156,829	24,888,040	31,635,090	6,947,500	200,450
8,365,408	8,253,590	9,034,874	8,150,724	8,458,324	307,600	.
645,107,015	679,284,407	629,889,245	653,724,844	703,882,594	45,580,000	422,250
Augmentation fr.					45,157,750	

PEMENTS.

28,640,795	28,980,591	28,320,025	29,305,000	29,669,000	364,000	»	Y compris 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locative.
24,904,447	25,454,656	24,426,111	25,003,000	26,447,000	544,000	»	
15,066,902	14,900,000	14,344,009	14,800,000	16,500,000	1,700,000	»	
1,321,280	880,193	1,281,253	760,000	550,000	.	210,000	
69,939,424	70,215,440	68,371,396	70,768,000	73,166,000	2,608,000	210,000	
57,925,622	64,060,544	56,712,432	55,727,650	57,803,650	2,076,000	»	
5,674,254	8,137,789	6,225,410	4,550,000	5,200,000	650,000	»	
15,924	16,158	15,218	17,000	15,000	»	2,000	
.	818	818	2,000	»	.	2,000	
47,227,625	39,624,056	44,147,587	45,357,000	45,456,000	99,000	.	
12,930,819	13,306,768	13,332,106	13,325,000	13,325,000	»	»	
114,216	109,933	113,620	160,100	92,500	»	7,800	
12,061,474	12,586,308	11,808,411	12,350,000	13,000,000	650,000	»	
973,923	1,043,472	1,055,684	1,000,000	1,000,000	»	»	
447,770	459,370	478,198	450,000	450,000	.	.	
1,433,840	1,419,447	1,408,048	1,400,000	1,400,000	.	.	
1,063,507	1,194,280	1,022,120	1,200,000	1,200,000	.	.	
81,943,132	77,898,599	79,607,220	79,751,100	81,138,500	1,599,000	11,800	
252	2,735	761	1,000	2,500	1,500	»	
847,918	992,073	1,006,738	1,300,000	1,300,000	»	»	
.	.	.	.	1,200,000	1,200,000	»	
848,170	994,808	1,007,499	1,301,000	2,502,500	1,201,500	.	
140,716,924	142,953,751	137,327,151	136,779,750	141,444,450	4,676,500	11,800	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1906.	1907.	1908.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		I. — IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement et transcription			
		Actes			
		civils publics	33,179,882	33,709,733	33,072,006
		sous seing privé	957,062	927,813	1,048,907
		judiciaires	919,798	960,072	973,109
		d'huissiers	1,152,012	1,183,164	1,226,834
		Lettres de noblesse	4,640	4,930	1,160
		Permis de changer de nom de famille	290	725	"
		TOTAUX fr.	36,213,484	36,786,437	36,322,016
	9	Greffe			
		Mise au rôle	272,902	283,338	299,951
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	757,755	772,828	807,035
		Légalisations et recherches	5,920	6,030	5,964
		TOTAUX fr.	1,036,577	1,062,205	1,112,950
	10	Hypothèques. — Droits d'inscription	390,205	439,389	426,243
	11	Successions			
		Droits de succession	22,746,699	22,729,039	23,522,237
		Id. de mutation par décès	388,928	484,407	510,126
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	2,489,598	2,795,924	2,979,320
		Id. dus par les époux survivants	430,707	396,308	445,173
		TOTAUX fr.	26,055,932	26,405,768	27,456,856
	12	Timbre			
		Débit			
		Timbres fixes			
		Formules pour actes de protêts	136,025	136,150	150,800
		Huissiers	64,250	67,728	72,275
		Postes	"	"	"
		à l'intérieur	9,408	9,400	12,976
		à l'étranger	589,960	604,310	618,100
		Permis de port d'armes de chasse	455	455	385
		Permis de chasse au lévrier	580,980	616,533	614,485
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	378,204	422,779	406,511
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	23,760	19,638	17,394
		Id. à l'étranger	449,074	455,773	471,149
		Timbres adhésifs pour affiches	2,400,646	2,449,934	2,486,674
		Timbres de dimension	100,351	121,628	111,835
		Visa	58,309	62,171	64,037
		Timbres de dimension	1,528	1,585	1,367
		Timbres fixes. Warrants	2,206,152	2,307,670	2,305,719
		Extraor- Timbres Effets de commerce	344,956	560,483	575,604
		dinaire. proportionnels Billets au porteur	1,381,339	1,698,908	857,859
		Actions de société, obligations, etc.	417,177	432,569	463,906
		Papiers blancs pour actes, etc.	38,849	48,166	53,332
		Affiches			
		TOTAUX fr.	9,181,483	9,896,877	9,084,628
	13	Naturalisations	9,250	36,750	10,500
	14	Amendes en matière d'impôts	350,025	384,778	373,474
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	853,832	1,009,278	981,584
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . fr.	74,090,788	76,021,482	75,777,251

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910.		adoptées pour l'exercice 1911.	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	
54,694,545 1,017,249 1,221,978 1,244,792 2,010 2,175	59,125,710	57,526,159	57,000,000	59,000,000	2,000,000	.	
58,185,149	59,125,710	57,526,159	57,000,000	59,000,000	2,000,000	.	
505,142 792,270 5,820	1,140,685	1,090,750	1,040,000	1,040,000	»	.	
1,101,252	1,140,685	1,090,750	1,040,000	1,040,000	»	.	
455,799	442,697	450,467	400,000	400,000	.	»	
21,605,662 535,056 2,868,189 450,722	27,205,519	26,485,901	25,500,000	25,500,000	.	.	
25,297,629	27,205,519	26,485,901	25,500,000	25,500,000	»	»	
150,700 78,550 11,756 622,020 550 617,508 447,811 19,227 505,298 2,550,522 149,872 65,455 1,448 2,505,577 579,695 1,645,525 445,628 48,729	10,625,879	9,775,145	9,500,000	10,000,000	500,000	»	
10,076,847	10,625,879	9,775,145	9,500,000	10,000,000	500,000	.	
12,500 594,709 996,725	58,750 465,099 597,481	25,550 594,417 887,779	15,000 400,000 850,000	15,000 400,000 900,000	. . 50,000	. . .	
76,516,588	79,657,620	76,409,946	74,705,000	77,255,000	2,550,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1906.	1907.	1908.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	16	II. — PEAGES.			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910		adoptées pour l'exercice 1911	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	
109,455							
244,187							
512,985							
4,755							
19,105							
40,981							
79,469							
144,582							
165,918							
2,220							
40,719							
36,738							
6,085							
9,185							
6,166							
70,141	2,365,258	2,149,656	2,100,000	2,250,000	150,000	"	
27,935							
2,885							
332							
1,686							
5,256							
49,520							
250,218							
2,563							
197,547							
67,462							
5,741							
1,861							
1,907							
783							
39,253							
627							
745,136	1,000,000	803,027	900,000	900,000	"	"	
39,984	58,510	59,777	40,000	40,000	"	"	
"	61,810	59,452	40,000	40,000	"	"	
3,023,275	3,465,558	3,051,912	3,080,000	3,250,000	150,000	"	
274,842,933	302,085,243	270,425,400	296,200,000	322,000,000	25,800,000	"	
16,381,529	18,037,846	15,420,760	18,160,000	19,460,000	1,300,000	"	
22,706,990	24,294,959	22,024,706	24,102,330	25,180,730	1,078,400	"	
1,501,838	1,978,522	1,534,738	1,758,000	1,900,000	142,000	"	
154,088	142,132	131,533	135,000	155,000	20,000	"	
318,590,658	350,002,260	312,589,049	343,455,330	371,925,730	28,490,400	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1906.	1907.	1908.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	25	III. — CAPITAUX ET REVENUS. Prix de vente de terrains { Rivières et canaux 14,411 31,414 23,302 provenant d'emprises. { Routes 29,842 50,375 64,529 Produit d'autres aliénations d'immeubles 15,547 15,107 20,956 Produits { des successions en déshérence 93,109 26,643 10,586 nets des épaves 226 163 284 Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés 2,663 1,941 1,452 Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. 1,095 708 1,450 Prix de vente de biens vacants et sans maître » 14 14 provenant du Département des Affaires Étrangères 1,985 50 « id. id. des Finances 79,933 18,716 32,010 id. id. de la Guerre 217,245 250,372 200,739 id. id. des Sciences et des Arts. 294 52 359 id. id. de l'Intérieur (1). 3,368 1,667 1,955 id. id. de la Justice 27,052 29,112 25,780 id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. 1,959 4,550 5,008 id. id. de l'Industrie et du Travail. 33 « 95 id. id. de l'Agriculture et des Travaux publics. » 101,250 80,953 id. id. des Colonies » » » id. de la Cour des Comptes. » » » Remboursement { du fonds de l'industrie nationale » » » de capitaux. { de créances ordinaires. 15 » » Rachat et transfert de rentes 228 » » Transactions en matière domaniale. » 1,244 » Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris 37,363 18,085 70,670 Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) 157 » » Produit d'objets saisis et confisqués. 7,892 11,658 8,139 Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis 6,387 2,699 9,042 Part du Trésor dans l'encaisse disponible des Polders 1,903 » » TOTAUX. . . . fr. 542,720 545,820 564,081 Prix de vente de coupes de bois 682,160 691,475 645,767 Id. de chablis, bois de délit et d'égagages 99,450 116,137 67,916 Id. de glandée, panage, foin et herbages 160 244 840 Fermages des propriétés dépendant des forêts. 23,533 29,980 28,447 Id. du droit de chasse 37,415 36,927 41,817 Id. id. de pêche (baux et licences) 657 639 1,272 Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral 4,454 5,624 4,579 Redevances pour construction d'usines et droit d'usage 20,064 19,317 20,611 TOTAUX. . . . fr. 867,893 900,345 811,249 A REPORTER. . . . fr. 1,410,622 1,446,163 1,375,330				
	26	Forêts.				

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910.		adoptées pour l'exercice 1911.	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	
37,149							
59,948							
55,176							
11,744							
1,760							
1,224							
1,169							
5							
17,575							
105,205							
1,782							
644							
19,514							
7,136	693,890	586,454	560,000	560,000	»	»	(1) Les services de l'Agriculture ont été transférés du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics (arrêté royal du 5 août 1910).
107,848							
25							
»							
»							
»							
»							
»							
82,042							
18,171							
7,995							
585,749	693,890	586,454	560,000	560,000	»	»	
562,907							
68,497							
2,508							
30,574	629,548	787,622	750,000	750,000	»	»	
38,775							
1,407							
4,417							
20,191							
729,076	629,548	787,622	750,000	750,000	»	»	
1,314,825	1,323,438	1,374,076	1,310,000	1,310,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1906.	1907.	1908.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	27	REPORT. . . fr.	1,410,622	1,446,163	1,375,550	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE)				
	Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	31,530	31,854	39,948	
		Location de bâtiments.	542,931	585,544	561,304	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	2,444	3,121	2,235	
		Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	1,285	2,128	2,932	
		Argent non réclamé.	4,217	3,486	3,661	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.	81,587	61,657	168,728	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	82,069	82,873	125,402	
		Id. d'objets non réclamés.	28,627	30,991	29,970	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc..	23,317	20,798	39,277	
		TOTAUX. . . fr.	798,007	822,452	971,457	
	28	Ecole vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	13,058	14,287	13,256	
		{ Produits des ventes d'objets divers.	513	442	340	
		Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 30 juillet 1889).	63	98	49	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,744	15,720	15,840	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles.	7,400	7,640	8,560	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	"	450	450	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	"	"	"	
		TOTAUX. . . fr.	36,778	38,637	38,295	
	29	Produit des examens universitaires.	45,053	56,064	25,933	
		Id. des examens et visa des diplômes.	75,540	72,853	115,262	
		Id. divers.	6,897	2,578	29	
		Id. des brevets d'invention.	707,030	741,260	760,230	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions.	66,288	67,678	67,404	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	7	5	11	
		Id. des taxes perçues pour marques de fabrique et de commerce.	11,190	10,910	12,820	
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire avec la France.	"	"	"	
		Id. des essais effectués pour compte de particuliers au laboratoire d'expériences de Frameries.	"	"	"	
		Restitutions volontaires.	161	390	4,500	
		Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	200	750	700	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	"	"	"	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	"	"	"	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	54,426	51,464	43,955	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	716	2,042	503	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	29,000	4,358	
		Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	5,000	5,000	6,000	
		TOTAUX. . . fr.	970,308	1,039,904	1,041,703	
		A REPORTER. . . fr.	3,215,915	3,347,246	3,426,785	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910.		adoptées pour l'exercice 1911.	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	
1,514,825	1,525,438	1,574,076	1,310,000	1,310,000	•	•	
56,694							
859,636							
3,418							
2,201							
3,153	972,509	892,481	750,000	750,000	•	•	
39,815							
74,304							
25,082							
34,089							
898,452	972,030	892,481	750,000	750,000	•	•	
9,812							
260							
80							
15,774	40,567	38,031	35,000	35,000	•	•	
9,504							
450							
•							
35,880	40,567	38,031	35,000	35,000	•	•	
31,516							
134,402							
215							
779,180							
69,342							
6							
14,250							
•	1,125,698	1,050,505	1,050,000	1,100,000	50,000	•	
1,850							
»							
250							
•							
209							
30,727							
695							
»							
6,000							
1,074,020	1,125,698	1,050,505	1,050,000	1,100,000	50,000	•	
3,323,777	3,461,742	3,355,003	3,145,000	3,195,000	50,000	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1906.	1907.	1908.	
		REPORT fr.	5,215,915	5,547,246	5,426,785	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	738,913	803,607	970,951	
		Domaine de Tervueren } Fermages et vente d'arbres. . . .	29,680	59,535	28,415	
		} Menus produits. . . .	2,041	2,308	2,162	
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments. . . .	41,218	56,573	40,433	
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . .	24,883	26,520	64,496	
		} Fermages de pêche et de chasse. . . .	11,200	11,096	12,924	
		Arrérages de rentes	111	98	99	
		Redevances pour concessions de prises d'eau	20,857	21,889	30,185	
		Produit des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'Etat. . . .	4,214	4,607	11,576	
		Intérêts de capitaux de créances ordinaires. . . .	"	89	"	
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	"	27	488	
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810). . . .	3,820	4,275	4,986	
		Location de terrains provenant d'emprises	88,057	96,982	94,973	
		} Rivières et canaux	21,028	10,236	19,185	
		} Routes	158,350	62,156	100,301	
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . .	157,388	193,506	91,939	
		Droits de pêche (rivières et canaux). . . .	25,559	24,202	46,788	
		Redevances pour jouissance du mobilier de l'Etat	766	1,013	298	
		Revenus des biens de cures (fermages de rentes). . . .	"	"	"	
		Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	2,600	2,040	2,200	
		TOTAUX. . . . fr.	1,289,675	1,349,359	1,522,509	
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	4,505,500	4,696,585	4,919,184	
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	26,048	25,355	25,272	
		Id. id. aux Recueils des actes de sociétés	28,191	29,720	28,961	
		Id. id. aux Annales parlementaires	8,852	8,159	8,721	
		Id. id. au Compte rendu analytique	25,456	23,500	24,708	
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	576	693	680	
		Id. id. aux Documents parlementaires	209	207	223	
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	1,395	1,355	1,410	
		Id. id. au bulletin mensuel de la statistique commerciale. . . .	"	279	236	
		Produit de la vente de permis de pêche	197,513	202,492	206,019	
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . fr.	288,240	291,600	296,830	
		Produits divers des prisons	510,309	556,428	502,250	
		Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,790,152	2,794,599	2,865,467	
		Id. des droits de chancellerie	11,210	12,406	10,499	
		Id. des actes des commissariats maritimes. . . .	194,299	202,274	202,936	
		Id. des droits de pilotage	4,564,706	4,489,510	4,558,141	
		Id. id. d'écluses	5,101	4,116	3,853	
		Id. du <i>Moniteur</i>	240,240	257,510	238,735	
		Id. des établissements de bienfaisance de l'Etat. . . .	140,860	125,560	131,161	
		Id. des laboratoires d'analyses de l'Etat	144,000	150,027	151,466	
		Part réservée à l'Etat par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique. . . .	4,474,035	9,637,989	5,894,198	
		Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa)	2,074,297	2,267,271	2,326,938	
		Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	881,800	790,000	730,000	
		Dividendes des actions de la C ^e du chemin de fer du Congo. . . .	924,085	979,240	956,080	
		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chem. de fer vicinaux. . . .	2,003,592	2,275,496	2,402,138	
		Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	191,505	191,285	193,799	
		Quote-part de l'Etat dans le dividende attribué pour l'exercice 1911 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles. . . .	200,000	200,000	100,000	
		Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	"	"	96,041	
		Prélèvement sur le fonds de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre. . . .	"	"	"	
		TOTAUX (Trésorerie). . . . fr.	18,641,682	24,335,081	18,659,402	
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	23,945,821	29,859,694	24,387,606	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910.		adoptées pour l'exercice 1911.	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	
3,323,777	3,461,742	3,555,093	3,145,000	3,193,000	50,000	»	
1,086,211							
37,188							
1,927							
40,150							
33,933							
15,185							
98							
20,587							
15,445							
•	1,807,912	1,500,492	1,800,000	1,950,000	150,000	•	
400							
4,584							
94,426							
19,255							
50,058							
84,956							
46,521							
141							
26							
2,280							
1,555,156	1,807,912	1,500,492	1,800,000	1,950,000	150,000	•	
4,856,915	5,260,654	4,855,585	4,945,000	5,145,000	200,000	»	
25,104							
29,851							
8,108							
25,236							
696	98,932	91,591	95,000	95,000	•	•	
209							
1,545							
229							
902,096	199,797	201,705	200,000	200,000	•	•	
291,074	298,729	293,244	295,000	295,000	•	•	
495,729	435,879	495,719	450,000	450,000	•	•	
2,021,620	2,970,902	2,868,108	3,000,000	3,000,000	»	•	
11,217	12,992	11,651	10,800	10,800	•	•	
216,143	224,442	208,023	215,000	240,000	25,000	•	
4,567,588	4,928,476	4,541,644	5,025,500	5,548,000	522,500	•	
3,558	3,700	4,080	6,000	6,000	•	•	
249,795	255,000	240,250	250,000	250,000	•	•	
155,505	150,000	152,217	146,000	146,000	•	•	
159,491	155,865	140,170	140,000	140,000	•	•	
2,816,755	6,017,425	5,568,080	2,600,000	2,600,000	•	•	
2,403,180	2,676,949	2,549,727	2,400,000	2,600,000	200,000	•	
1,010,000	900,000	862,560	1,100,000	1,100,000	•	•	
955,795	934,710	945,982	980,000	980,000	•	•	
2,597,315	2,668,515	2,589,531	2,800,000	3,000,000	200,000	•	
196,958	196,445	195,908	181,000	181,000	•	•	
75,000	•	115,000	200,000	»	•	200,000	
164,595	164,175	141,604	165,740	165,290	•	450	
6,892,000	»	•	»	6,000,000	6,000,000	•	
25,554,297	22,219,484	20,312,231	19,198,040	25,745,090	6,747,500	200,450	
50,978,013	28,221,746	20,156,829	24,888,040	31,035,090	6,947,500	200,450	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1906.	1907.	1908.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		IV. — REMBOURSEMENTS.				
	50	Frais de perception des centimes provinciaux	172,816	187,655	169,252	
		id. id. communaux	616,730	630,558	648,770	
	51	Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	319,719	254,624	280,748	
		TOTAUX (contributions directes, etc) fr.	1,109,265	1,052,837	1,098,770	
	52	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	199	250	117	
			Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes.	142	566	617
			Actes de chargement de divers chefs			
		Déficits des comptables.	14,576	7,876	1,140	
			Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	11,694	16,654	6,545
		Recouvrements divers				
		TOTAUX fr.	26,411	25,526	8,419	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	55	Frais de poursuites et d'instances	519	656	185	
		Remboursement et dégrèvement de contributions.	1,645	6,242	4,318	
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,972	3,965	3,891	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,718	2,718	3,022	
		Remboursement de frais de tournée — Rétribution des surnuméraires	75,461	86,248	105,722	
		Restitution de droits	22	"	"	
		Remboursement divers.	7,950	4,593	6,116	
		Ministère des Finances.				
		Frais de justice en matière de garde civique.	12,414	15,508	15,069	
		Remboursements divers	7,000	7,000	7,132	
		Ministère de l'Intérieur				
		Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursement des sommes avancées par les consuls.	15	"	"	
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	"	113	793	
		Ministère de la Guerre.				
		Restitution de droits	"	"	"	
		Remboursements divers	854	545	535	
		Ministère des Sciences et des Arts — Remboursement de subsides	3,645	18,326	"	
		Ministère de la Justice.				
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	182,710	154,082	156,557	
		Id. en matière de simple police	146,151	144,422	147,272	
		Id. en matière de faillite	84	257	105	
		Id. militaire.	1,040	1,501	330	
		Id. résultant de l'exécution de commissions rogatoires étrangères.	"	"	"	
		Frais de poursuites en matière forestière	9,755	155	9,691	
		Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	1,972	810	1,675	
		Remboursements divers	160	"	"	
		Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.				
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	12,342	12,242	10,518	
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	94,526	270,851	316,946	
		Restitution de droits	"	"	"	
Remboursements divers	"	1,507	2,386			
Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers	"	"	"			
Ministère des Colonies — Traitement du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie.	"	"	1,125			
		Totaux fr.	561,711	731,537	793,186	
		TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	588,122	756,863	801,005	
		A REPORTER fr.	1,697,387	1,809,700	1,900,375	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910		adoptées pour l'exercice 1911.	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	
175,449 679,907	847,240	825,275	800,000	825,000	25,000	»	
257,597	284,071	275,552	240,000	240,000	.	.	
1,110,955	1,152,211	1,100,807	1,040,000	1,065,000	25,000	»	
192 1,055 58,568 45,287	160,782	61,328	20,000	20,000	»	»	
85,700	160,782	61,328	20,000	20,000	»	.	
842 3,848 5,655 5,014 86,800 6,256 15,515 16 103 141,215 145,997 79 2,508 1,163 7,104 2,451 10,005 254,452 7,066 14,540	617,657	682,065	650,000	650,000	»	.	
706,220	617,657	682,065	650,000	650,000	»	»	
791,926	778,459	743,591	670,000	670,000	»	»	
1,902,870	1,910,650	1,844,198	1,710,000	1,735,000	25,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Administrations.	Articles du Budget de 1912.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1906	1907.	1908.	
		REPORT. . . fr.	1,697,387	1,809,700	1,900,375	
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE)				
PRISONS.	54	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	27,984	22,984	22,984	
	55	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	124,705	100,354	72,825	
	56	Recettes diverses et accidentelles	1,287,957	5,159,129	5,215,783	
	57	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	"	1,360	2,720	
	58	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse	5,407	6,000	6,225	
	59	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	40,357	52,310	54,507	
	60	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de Trésorerie	250,000	250,000	250,000	
TRÉSORERIE, etc.	61	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	51,580	51,280	51,535	
	62	Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	2,566,008	2,510,426	2,625,015	
	63	Établissements de bienfaisance.	291,189	522,542	363,504	
	64	Annuité à payer jusqu'en 1930 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est-français du chef de la reprise de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau « Grand central belge »	20,000	20,000	20,000	
	"	Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs qui lui a été avancée par l'Etat. (Convention du 15 novembre 1901, art. 2, § 4.) . . .	28,026	451,524	"	
	65	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,213,480	1,223,850	1,223,722	
		TOTAUX (Trésorerie). . . fr.	5,639,667	10,088,775	7,825,966	
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	7,365,038	11,921,459	9,749,325	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1909.	1910.		adoptées pour l'exercice 1911.	proposées pour l'exercice 1912.	En PLUS.	En MOINS.	
1,902,879	1,910,650	1,844,198	1,710,000	1,755,000	25,000	"	
22,984	22,984	23,984	22,984	22,984	"	"	
71,559	70,000	87,897	60,000	60,000	"	"	
1,655,051	1,460,235	2,555,631	1,000,000	1,000,000	"	"	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	"	"	
6,850	7,500	6,368	10,200	10,200	"	"	
17,202	24,893	29,872	30,000	30,000	"	"	
250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	"	"	
31,880	31,625	31,580	31,580	31,580	"	"	
2,817,450	2,950,866	2,653,953	5,375,600	3,658,200	282,600	"	
364,487	300,000	328,544	365,000	365,000	"	"	
20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,223,706	1,223,677	1,221,687	1,294,000	1,294,000	"	"	
6,439,545	6,319,956	7,166,692	6,417,740	6,700,540	282,600	"	
8,365,408	8,253,590	9,034,874	8,150,724	8,458,524	507,600	"	

Les annuités restant dues ont été rem-
boursées en 1907.

(46)